

### ***Badge d'excellence - Le Renard***

Le badge d'excellence *Le Renard* est remis à l'unité ou à des jeunes qui se sont distingués. Il représente une reconnaissance de district, c'est-à-dire que les groupes ne peuvent pas l'octroyer à leurs membres. Cette distinction est remise lors d'une soirée spéciale pour les jeunes.

Cette unité ou ces jeunes sont reconnus pour :

1. Avoir apporté des idées nouvelles afin de faire progresser le mouvement ;
2. Avoir le souci de promouvoir le scoutisme ;
3. Avoir une capacité de faire équipe et de rallier les gens autour d'eux ;
4. Avoir réalisé un travail présentant un certain niveau de difficulté ou d'originalité ;
5. Avoir réalisé une action digne de mention (environnementale, communautaire, etc.)

Ces badges seront décernés tous les ans, à une unité ou encore à un ou des jeunes, et ce, selon les propositions de chacun des groupes.

---

### **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Pour obtenir ce badge d'excellence, tous les objectifs suivants doivent avoir été atteints :

- ✓ Le travail d'équipe ;
- ✓ Le dépassement individuel ;
- ✓ Le dépassement de l'unité ;
- ✓ La qualité et l'originalité du projet ;
- ✓ L'approfondissement du sens des valeurs scoutées à l'intérieur de l'activité ;
- ✓ La mise en place du projet doit faire l'unanimité au sein de l'unité.

### **PROCÉDURES GÉNÉRALES :**

- Le comité reconnaissance nomme les membres du comité d'évaluation du badge d'excellence de district. Ce sous-comité doit faire rapport au comité reconnaissance. Les badges seront officiellement remis lors d'une activité des jeunes ou dans leur groupe ou unité.

- Il est à noter que les évaluations des candidats sont faites par les membres du comité d'évaluation et que les points sont accordés à l'aide d'une grille d'analyse.
- Le comité évalue ces candidatures selon les critères d'évaluation établis précédemment sur ce document.

### **PROCÉDURES POUR LES JEUNES ET LES UNITÉS :**

- Un animateur ou un gestionnaire du groupe dont le jeune ou l'unité fait partie doit déposer le dossier *avant le 15 janvier de chaque année* via le formulaire.
- Le groupe a droit à autant de candidatures qu'il le désire parmi les membres actifs du groupe et parmi ses unités.
- Les responsables de tous les comités du district peuvent également proposer des demandes.

Dernière mise à jour en novembre 17